

Règlements et instructions pour compléter le formulaire de consignation

1. Toute personne intéressée à vendre un article devra remplir le formulaire de consignation disponible à la friperie et sur le site Internet de l'école (www.ss-f.com).
2. Compléter l'IDENTIFICATION. Les zones ombragées sont RÉSERVÉES à la Friperie.
3. Lorsque vous avez plusieurs vêtements ayant la même description (ex : 4 t-shirts à encolure ronde, blanc), détaillez le nombre et la(les) taille(s) dans les colonnes appropriées. Exemple :

| Description du vêtement | Nombre | Taille | Prix demandé | Prix vendu | Remboursé (x) | Code |
|---------------------------------|---------------|---------------|--------------|------------|---------------|------|
| T-shirt à encolure ronde, blanc | 1 1 1 1 | S M M L | | | | |

Ce qui veut dire que vous avez 4 t-shirts à encolure, blanc, dont 1 est de grandeur small, 2 sont médium et 1 est grand.

4. Si vous ne connaissez pas les grandeurs (elles sont parfois effacées), n'inscrivez que le nombre.
5. Ne pas identifier les vêtements. La friperie le fera pour vous.
6. **Tous les vêtements en consignation devront être lavés, en bon état et exempts de taches. Seuls les vêtements blancs impeccables seront acceptés.** Les responsables de la friperie se réservent le droit de refuser tout article.
7. En tout temps nous acceptons les dons de vêtements.
8. Tous les vêtements de la collection (à l'exception des souliers), les articles de sport du Blizzard et les autres vêtements seront acceptés.
9. Le propriétaire de l'article déterminera le prix de vente.
10. Pour tout article vendu, 50 % du montant ira au propriétaire et l'autre 50 % sera réinvesti dans le projet « environnement » du SSF.
11. Seul l'argent comptant sera accepté.
12. Aucun retour de vêtements.
13. Pour le remboursement des vêtements consignés, vous recevrez un appel pour vous informer du montant à recevoir. Vous aurez alors un mois pour récupérer votre argent directement à la friperie. Après ce délai, le montant vous sera remis par la poste.
14. Tout en assurant le meilleur contrôle possible, la friperie décline toute responsabilité quant aux vêtements perdus ou volés.
15. Veuillez faire une photocopie de ce formulaire si vous voulez conserver un aide-mémoire des vêtements que vous consignez.

Pour plus d'information vous pouvez contacter Mme Sonia Pouliot, au (418) 872-0611 poste 234 ou au s.pouliot@ss-f.com.

Merci !